

EXPORT HORS UE/TVA



En tant que particulier, résidant normalement en dehors de l'UE, si vous achetez des marchandises auprès de Kamera Express et que vous les exportez dans les 3 mois suivant leur achat, vous pouvez récupérer la TVA auprès de notre société. Cependant, il existe un certain nombre de conditions :

1. Vous achetez les produits (TTC) dans notre magasin. Il est important que votre nom et votre résidence en dehors de l'UE soient mentionnés sur la facture.
2. Le nom sur la facture doit correspondre au nom sur votre passeport.
3. La valeur totale de la facture doit être d'au moins 50 €, TVA comprise.
4. Exportation dans les 3 mois après l'achat.
5. Lorsque vous quittez l'Europe, faites apposer un cachet commercial sur la facture originale au bureau de douane compétent dans l'UE (par exemple à la douane de Schiphol).
6. Envoyez la facture originale avec le cachet commercial et une copie de votre passeport (qui doit prouver que vous résidez normalement en dehors de l'UE) et de vos données bancaires / virement par courrier à Kamera Express BV, à l'attention de l'administration, Essebaan 55, 2908 LP Capelle aan den IJssel, Pays-Bas.

Nous transférons la TVA payée par vous, après déduction de 25 € de frais de service, sur votre compte.

Envoyez la facture originale avec le cachet commercial et une copie de votre passeport (qui doit prouver que vous résidez normalement en dehors de l'UE) et vos informations bancaires / virement par courrier à :

Kamera Express BV / SA
À l'attention de l'administration
Essebaan 55, 2908 LJ
Capelle aan den IJssel, Pays-Bas
E-mail : service@kamera-express.be



Si toutes les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies, la TVA ne pourra être remboursée. Pour mémoire, nous vous informons que les points ci-dessus sont des conditions des autorités fiscales. Le remboursement de la TVA est un service de notre société et il ne donne lieu à aucun droit.